

Au quatrième trimestre 2022, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 1,6 % sur un trimestre et de 9,8 % sur un an

INDICE DES PRIX D'ENTRETIEN-AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS (IPEA) - QUATRIÈME TRIMESTRE 2022

Informations Rapides · 28 février 2023 · n° 59



Hausse de 1,6 % sur un trimestre

Au quatrième trimestre 2022, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) continuent à ralentir (+1,6 %, après +2,1 % au troisième trimestre et +2,7 % au deuxième). La hausse est plus marquée dans le secteur résidentiel (+1,7 %) que dans le secteur non résidentiel (+1,3 %).

Les prix augmentent fortement dans les travaux de menuiserie (+2,8 % après +3,3 %) et les « autres travaux de construction spécialisés » (+2,6 % après +3,2 %). Les prix augmentent un peu plus modérément dans les travaux de revêtement des sols et des murs (+2,0 % après +2,6 %), de plâtrerie (+1,9 % après +1,3 %), de couverture (+1,7 % après +2,0 %) et de peinture et vitrerie (+1,6 % après +2,0 %). La hausse est plus limitée pour les travaux de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+1,0 % après +1,6 %) et ceux d'installation électrique (+0,3 % après +0,4 %). Enfin, les prix diminuent dans les « autres travaux d'installation » (-0,8 %) après une forte hausse au trimestre précédent (+2,0 %).

Augmentation de 9,8 % sur un an

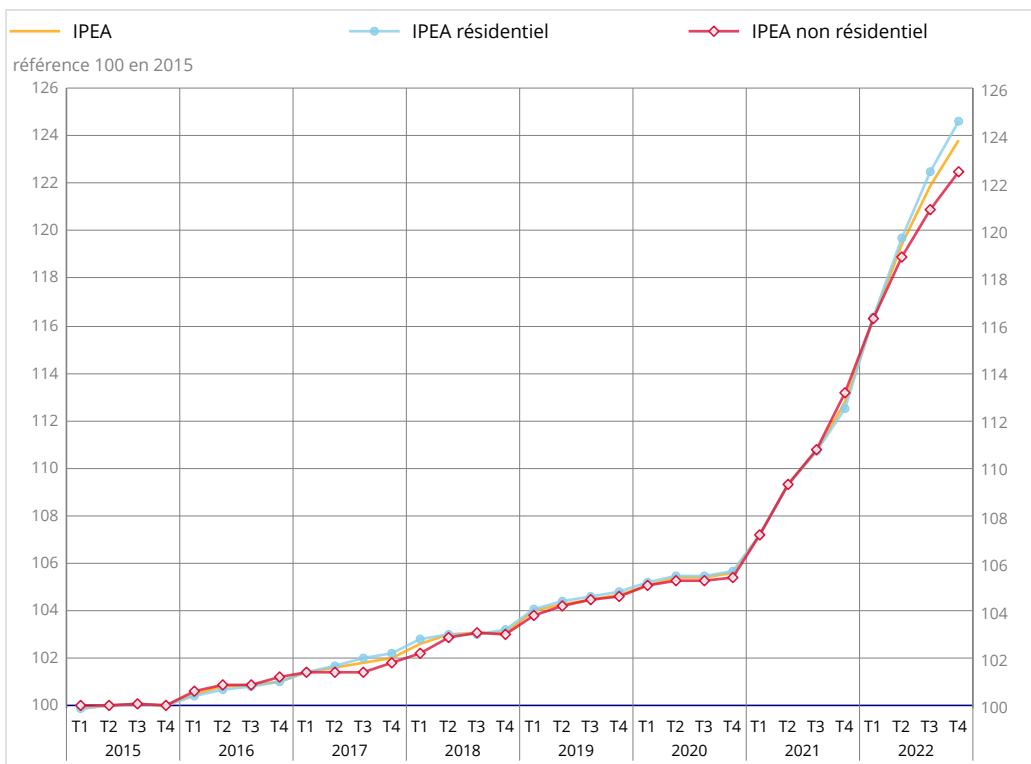
Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 9,8 % au quatrième trimestre 2022, après +10,1 % au trimestre précédent. La hausse des prix sur un an est également plus marquée dans le secteur résidentiel (+10,8 %) que dans le secteur non résidentiel (+8,2 %).

Les prix augmentent fortement dans les travaux de menuiserie (+15,2 %, comme au trimestre précédent), les « autres travaux de construction spécialisés » (+11,9 % après +9,9 %), les travaux de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+10,7 % après +12,5 %) et de couverture (+10,6 % après +10,9 %). La hausse des prix est un peu plus modérée pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+9,3 % après +8,2 %), de plâtrerie (+8,5 % après +8,0 %), les travaux de peinture et vitrerie (+7,2 % après +6,3 %) et nettement moins élevée pour les travaux d'installation électrique (+4,2 % après +5,5 %) et les « autres travaux d'installation » (+3,3 % après +6,0 %).

Révisions

L'évolution trimestrielle de l'IPEA entre le deuxième et le troisième trimestre 2022 est révisée à la hausse (+0,2 point) et s'élève à +2,1 %, après prise en compte de réponses tardives notamment dans les travaux de plâtrerie et de plomberie. Ces révisions concernent principalement le secteur résidentiel.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments



Source : Insee.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2015

	Poids (en %)	2022T4	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)	100	123,8	1,6	9,8
Bâtiments résidentiels	62,4	124,6	1,7	10,8
Bâtiments non résidentiels	37,6	122,5	1,3	8,2
Tous bâtiments par type de travaux				
4321 - Installation électrique	18,3	115,3	0,3	4,2
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	20,1	124,8	1,0	10,7
4329 - Autres travaux d'installation	5,8	106,3	-0,8	3,3
4331 - Plâtrerie	3,3	130,6	1,9	8,5
4332 - Menuiserie	18,2	137,4	2,8	15,2
4333 - Revêtement des sols et des murs	4,2	117,3	2,0	9,3
4334 - Peinture et vitrerie	7,4	114,8	1,6	7,2
4391 - Couverture	5,9	134,1	1,7	10,6
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	16,7	123,6	2,6	11,9

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %)

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %)

Source : Insee

Pour en savoir plus

Définition

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre sous revue.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

Prochaine publication : 31 mai 2023 à 12h00

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr